

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIAS Département du Lot-et-Garonne

L'an deux mille vingt, le dix neuf novembre, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à BIAS, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressé par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Jean-Pierre SEUVES, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : 12 novembre 2020

Étaient Présents : M SEUVES Jean-Pierre – M MOURGUES Pascal – Mme NICODEMO Hélène – M LLOPIS Xavier Mme BOTTEGA Josiane – M ACCARD Jean-Pierre – Mme LOUGRAT Brigitte – Mme PLANQUES Catherine - M CAMBROUSE Philippe – Mme GUILLAUME Sylvie – Mme PEREIRA Simone – M AUREILLE Jean-Luc - Mme DOS REIS Palmira - M AIT CHALAL René – M CAMINADE Fabrice - M GAYAUD Mathieu - M LELAURAIN Damien – Mme CASSOU Émilie – M GOUVAZE Jean-Pierre – Mme JARRY Amandine – formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Était excusée : Mme BOQUET Laurence a donné pouvoir à Mme NICODEMO Hélène

Étaient absentes : Mme ABBY OKOBE Dominique - Mme SAUER Patricia

M Jean-Luc AUREILLE a été désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 28 septembre 2020

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2021-2024

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la proposition suivante du courtier SIACI SAINT HONORE et de l'assureur GROUPAMA :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Agents assurés : x OUI NON

Nombre d'agents : 26 agents titulaires affiliés à la CNRACL.

Liste des risques garantis :

- le décès,
- l'accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique),
- l'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire),
- la maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office),
- et la maternité / l'adoption / la paternité.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 7,25 %.

L'élément de rémunération assuré en complément du traitement brut indiciaire est la Nouvelle Bonification Indiciaire,

Garantie des taux : 2 ans.

Agents titulaires ou stagiaires et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC :

Agents assurés : x OUI NON

Nombre d'agents : 6 agents titulaires et non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC.

Liste des risques garantis :

- l'accident du travail et maladie professionnelle,
- la maladie grave,
- la maternité/adoption/paternité,
- et la maladie ordinaire.

Avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire au taux de 1,15 %.

L'élément de rémunération assuré en complément du traitement brut indiciaire est la Nouvelle Bonification Indiciaire,

Garantie des taux : 2 ans.

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion, laquelle décrit les missions du CDG 47 et prévoit une participation aux frais de gestion, qui s'élève à 3% de la cotisation versée annuellement à l'assureur.

FORMATION DES ELUS

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer avec les organismes de formations agréés les conventions en lien avec les fonctions exercées par les élus pour le compte de la commune,
- **AUTORISE** M. le Maire à mandater le paiement de toute facture relative à la participation effective des élus à une journée d'étude, de stage ou une session de formation organisée par un organisme agréé,
- **AUTORISE** M. le Maire à rembourser les frais de déplacement et de restauration engagés par les élus et nécessairement liés aux formations sur présentation de pièces justificatives, ainsi que les pertes de revenus éventuelles (sur justification et dans la limite prévue à l'alinéa 2 de l'article L2123.14 du CGCT),
- **CHARGE** M. le Maire de veiller à ce que chaque élu ne dépasse pas la part annuelle qui lui revient dans la limite de la répartition égalitaire des crédits alloués,
- **DECIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune au compte 6535 chaque année.

OUVERTURES DOMINICALES 2021

Pour l'année 2021, M. le Maire propose de retenir, parmi les demandes reçues, douze dates d'ouvertures dominicales exceptionnelles ci-après qui seront proposées à la CAGV pour avis pour :

- *les commerces de détail en magasin non spécialisé,*
- *les commerces de détail alimentaire en magasin spécialisé,*
- *les commerces de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé*
- *les commerces de détail d'autres équipements du foyer en magasin spécialisé,*
- *les commerces de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé*
- *autres commerces de détail en magasin spécialisé*

Jours d'ouvertures :

10 et 17 janvier,

14 février,

4 avril,

27 juin,

14, 21 et 28 novembre,

5, 12, 19 et 26 décembre

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de demander l'avis à l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour l'ouverture des dimanches ci-dessus mentionnés des commerces en fonction des branches d'activités.

PARTICIPATION LOCATION DES SALLES MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les tarifs de location de la salle des fêtes « Yves Mourgues » et du matériel sont inchangés depuis 2012. Il convient donc de les réactualiser. Il propose :

SALLE DES FETES « YVES MOURGUES »	Tarifs
Associations Biassaises	100,00
Associations extérieures	280,00
Citoyens Biassais	180,00
Citoyens extérieurs	450,00
Apéritif de Mariage Biassais	Gratuit
Apéritif de Mariage extérieurs	120,00
Journée supplémentaire (pour tous)	110,00
Chauffage	100,00
Chèque de caution	350,00
Chèque de caution « nettoyage »	150,00
MATERIEL	
Table ou banc (bois)	1,00
Table ou banc (plastique)	2,00
Caution matériel	100,00 pour 2
SALLE DES SPORTS	
Caution	150,00

Il précise que l'utilisation de cette salle reste prioritaire pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Après en avoir délibéré,
Où l'exposé, le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de fixer à compter du 1er janvier 2021 les tarifs de location ci-dessus énoncés

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les conventions d'utilisation de la Salle des Fêtes « Yves Mourgues » et de location du matériel et d'en percevoir les contributions dues.

SUBVENTION AIDE AUX SINISTRES DES VALLEES DES ALPES MARITIMES

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** d'allouer la somme de **500 euros** (cinq cents) à l'Association des Maires Ruraux des Alpes Maritimes dans le cadre de « Solidarité sinistrés tempête Alex »
- **DIT** que la dépense sera imputée sur le compte 6574 de l'Exercice 2020

BAPTEME DE L'AIRE DE JEUX

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de nommer l'Aire de Jeux du parc de la Mairie :

« AIRE DE JEUX – DROITS DE L'ENFANT »

RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur l'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuveois,

**RAPPORT D'EXPLOITATION ECLAIRAGE PUBLIC DE L'ANNEE 2019 de
TERRITOIRE ENERGIE 47**

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur MOURGUES, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport d'exploitation éclairage public de l'année 2019 de Territoire Énergie Lot-et-Garonne

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2019 de TERRITOIRE ENERGIE 47

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur MOURGUES, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2019 de Territoire Énergie Lot-et-Garonne

BIAS, le 23 novembre 2020
le Maire,

Jean-Pierre SEUVES